

Merci !

C'est ainsi, oui, que je débute cet éditorial à l'issue de notre 38^e assemblée générale organisée cette année à Montpellier. Un quintuple remerciement.

Un remerciement très personnel pour ces magnifiques hommages rendus durant notre assemblée générale à notre ancien secrétaire général, Christophe Michel-Romero, notamment par notre vice-présidente, Francine Noël. Il fut un excellent secrétaire général, disponible, compétent et souriant. Il manquera assurément à notre association, tout comme il me manquera, évidemment, naturellement...

Un remerciement pour avoir approuvé l'ensemble des résolutions soumises au vote de nos adhérents. Aucune n'a recueilli moins de 93 % des suffrages. C'est ainsi que le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier, tout comme le budget prévisionnel ainsi que le rapport de notre commissaire aux comptes ont été très largement approuvés.

Un remerciement pour avoir approuvé l'élection de notre nouvel administrateur, Jonathan Denis, qui a aussi été élu secrétaire général de l'ADMD par le conseil d'administration réuni le 5 octobre. Un jeune remplace un autre jeune... Avec lui, notre association est en ordre de marche, même si notre association n'a jamais cessé de

fonctionner durant ces quelques mois de vacance ; la bonne organisation de cette 38^e assemblée générale en est la preuve évidente.

Un remerciement pour avoir approuvé la proposition de loi que le conseil d'administration avait soumise au suffrage de nos adhérents. Avec près de 97 % d'approbation, c'est la reconnaissance de la stratégie menée par le conseil d'administration élu l'année dernière, en 2017, lors de la 37^e assemblée générale de notre association ; c'est aussi la reconnaissance du travail mené collectivement par beaucoup de nos adhérents, par plusieurs de nos délégués, par la commission juridique et par la commission Soignants de notre association.

Un remerciement, enfin, peut-être tardif, pour tous les témoignages de sympathie et de soutien que je reçois quotidiennement des adhérents de l'ADMD et, bien sûr, de ses responsables, pour mon engagement en faveur de notre revendication bientôt quadragénaire. Cette présence est un soutien important qui, malgré le deuil, m'aide à être plus que jamais mobilisé pour notre ultime liberté.

Après ces remerciements, très francs et très sincères, je vous dis en avant ! et hauts les cœurs ! Ensemble, nous avons une bataille à gagner...



Montpellier – Samedi 6 octobre 2018

38^e assemblée générale de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Résultat du vote

(scrutin par correspondance sous contrôle d'huissier, et sur place le 6 octobre 2018)

Nombre d'enveloppes reçues : 11 900

Nombre de bulletins dépouillés : 11 608

Nombre de bulletins nuls : 63

Nombre de suffrages exprimés : 11 545

Première résolution L'assemblée générale, connaissance prise du rapport moral présenté par le président, approuve ledit rapport.



Oui : 95,69 %
Non : 2,12 %
Abstention : 1,60 %
Non exprimés : 0,59 %

Deuxième résolution L'assemblée générale, connaissance prise du rapport d'activité présenté par le secrétaire général, approuve ledit rapport.



Oui : 95,46 %
Non : 1,92 %
Abstention : 1,78 %
Non exprimés : 0,84 %

Troisième résolution L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, du rapport financier et des comptes de l'exercice 2017, approuve lesdits rapports et les comptes tels qu'ils ont été présentés par la trésorière et affecte le résultat au compte report à nouveau.



Oui : 93,98 %
Non : 2,13 %
Abstention : 3,14 %
Non exprimés : 0,75 %

Quatrième résolution L'assemblée générale, connaissance prise du budget prévisionnel pour l'exercice 2018, approuve ledit budget.



Oui : 93,45 %
Non : 1,95 %
Abstention : 3,73 %
Non exprimés : 0,87 %

Cinquième résolution En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2017.



Oui : 93,98 %
Non : 2,43 %
Abstention : 2,79 %
Non exprimés : 0,80 %

Sixième résolution Ratification d'un administrateur coopté.

L'assemblée générale ratifie la cooptation le 16 juin 2018 par le conseil d'administration de Jonathan Denis comme administrateur, en remplacement d'un administrateur décédé.



Oui : 94,58%
Non : 2,12%
Abstention : 2,47%
Non exprimés : 0,83%

Septième résolution Proposition de loi. L'assemblée générale, connaissance prise du projet de proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté et à assurer un accès universel aux soins palliatifs, présenté par le conseil d'administration à la suite des travaux préparatoires menés dans les délégations, au sein de la commission juridique et au sein de la commission Soignants, approuve ledit projet.



Oui : 96,89%
Non : 0,65%
Abstention : 1,22%
Non exprimés : 1,24%



C'est avec une énorme tristesse que j'ai appris, que nous avons appris, le décès, le 5 août dernier, de Marie Humbert après une très longue maladie. Je garderai d'elle le souvenir d'une femme courageuse qui aura porté sans relâche les combats pour une fin de vie digne. Une vraie mère courage qui, avec son fils Vincent, aura fait prendre conscience aux responsables politiques des horreurs de certaines agonies dans notre pays. Je n'oublie pas nos fous rires avec cette femme et Christophe Michel, notre secrétaire général décédé le 29 mai dernier ; deux amoureux de la vie s'en sont allés.

Marie a rejoint Vincent dans son « paradis blanc », cette chanson de Michel Berger que Vincent aimait tant. Nous avons des pensées affectueuses pour ses enfants et ses petits-enfants.

Jean-Luc Romero-Michel

Le conseil d'administration de l'ADMD, notre déléguée pour le Nord, Lise-Marie Meyssonnier, ainsi que nos adhérents pour le Nord ont appris avec beaucoup de tristesse, le 15 juillet dernier, le décès de notre ami Claude Janot qui fut un délégué actif, bienveillant et toujours souriant, de septembre 2005 à novembre 2014. Il était médecin de profession mais aussi de vocation. Il était ce que devrait être tout médecin : à l'écoute, compatissant et humain. Il nous manque et manquera longtemps à notre association. À sa famille, à ses amis, nous adressons nos sentiments de sympathie émue.



Ils l'ont dit

...

Qui peut se satisfaire que la loi, en France, ne donne pas encore le droit à une personne malade de mettre librement un terme à ses jours ? Qui peut se contenter que le droit français contraigne le condamné (quand il le peut) à mourir ailleurs que chez lui ?

Raphaël Enthoven, philosophe

Quelle hypocrisie sans nom de vouloir laisser nos patients réaliser cet acte chez nos voisins. Serons-nous encore les derniers ?

Xavier Paluszkiwicz, député (LREM) de Meurthe-et-Moselle

Euthanasie : la plupart des responsables politiques nous expliquent que les Français ne sont pas prêts, alors que les sondages prouvent le contraire. Qu'ils commencent par écouter ces témoignages !

Jean-Baptiste Marteau, présentateur du 20H sur France 2

Il y aura dans ce mandat une loi qui complétera ce qui est insuffisant.

Jean-Louis Touraine, député (LREM) du Rhône

Répondre à une réalité, celle de la fin de vie, c'est aussi le rôle des parlementaires. Nous devons agir au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Rachid Témal, sénateur (PS) du Val-d'Oise

Un jour, on regardera avec consternation cette période où l'on laisse quelques centaines de malheureux, condamnés et sans espoir, à endurer leur calvaire jusqu'au bout.

Mathieu Cavada, journaliste

Une fois de plus, le CCNE montre sa totale déconnexion sur la fin de vie, avec les échecs des trois lois Leonetti. Même le comité citoyen s'est prononcé aux deux tiers en faveur de l'euthanasie. On compte sur les députés pour enfin entendre les Français !

Jean-Luc Romero-Michel, président de l'ADMD

Le CCNE rend donc un avis totalement à l'inverse du comité citoyen qu'il a organisé et qui se prononçait à deux tiers en faveur d'une légalisation d'une aide active à mourir. Ne lâchons rien pour le respect du libre choix !

Jonathan Denis, secrétaire général de l'ADMD

Un des combats de ma vie, celui pour le droit à l'ultime liberté. Il s'agit du droit de disposer de sa mort comme les femmes ont conquis, il y a quarante ans, le droit de disposer de leur corps.

Olivier Falorni, député (non inscrit) de Charente-Maritime

Une loi pour une fin de vie digne légalise l'euthanasie et l'assistance au suicide pour donner un cadre protecteur au corps médical et respectueux de la volonté des personnes souffrantes atteintes de maladies graves ou incurables.

Caroline Fiat, députée (FI) de Meurthe-et-Moselle

De plus en plus de Français demandent à mourir en Belgique.

Yves de Loch, médecin belge

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de la Seine le 18 avril 1980, dont le siège social est au numéro 50 de la rue de Chabrol, à Paris (75010).

Directeur de la publication :
Jean-Luc Romero-Michel

Responsable de la rédaction :
Philippe Lohéac

Coordnatrice de la rédaction :
Sandrine Arrault
Tél. : 01 48 00 04 16

Conception graphique et impression :
Imprimerie Arlys
12, rue Gustave-Eiffel
95190 Goussainville
Tirage papier : 18 200 exemplaires

Dépôt légal : À parution
Bon à tirer le : 9 octobre 2018

Si vous souhaitez recevoir votre Journal de l'ADMD en version numérique, vous devez vous connecter à votre espace personnel, via notre site admd.net, et sélectionner « version électronique » dans la colonne de droite.

Arlys 01 34 53 62 69 - Ne pas jeter sur la voie publique - 10/2018